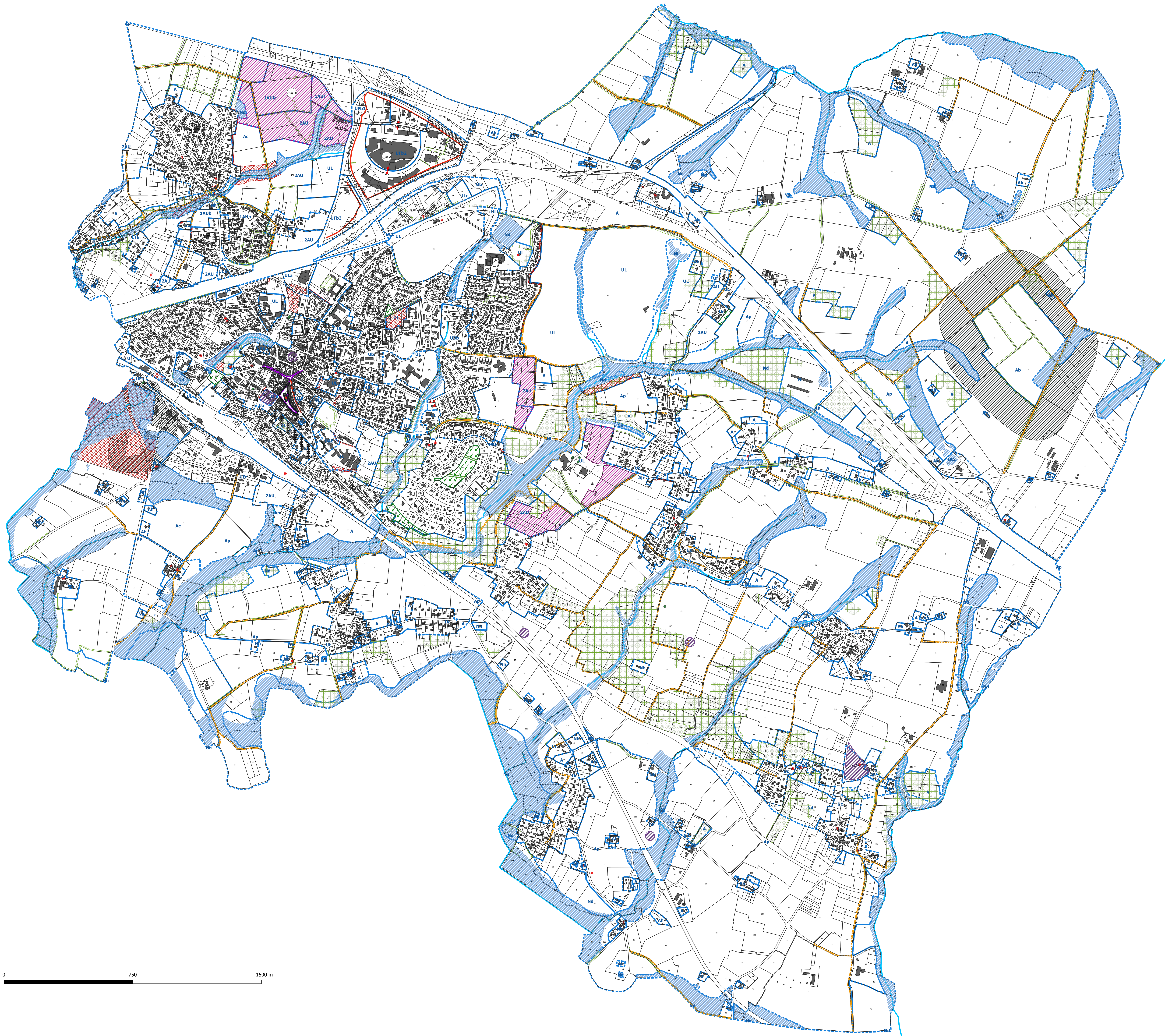
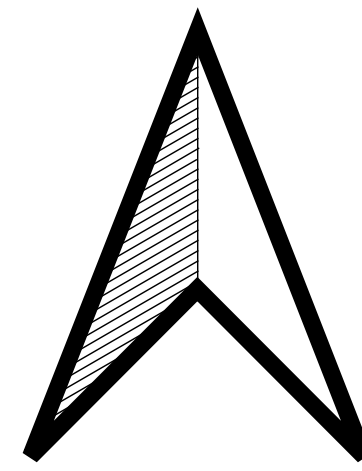




Légende

- Site archéologique
- Zone humide
- Secteur comportant des Orientations d'Aménagement
 - Patrimoine à préserver au titre de l'article L123-1-5,7° : Arbre remarquable
 - Patrimoine à préserver au titre de l'article L123-1-5,7° : Patrimoine bâti
- Patrimoine à préserver au titre de l'article L123-1-5,7° : Chemin
- L111-1-4 : Recul des constructions
- Linéaire commercial à protéger
- Patrimoine à préserver au titre de l'article L123-1-5,7° : Patrimoine bâti
- Point de référence des hauteurs de constructions
- Patrimoine à préserver au titre de l'article L123-1-5,7° : Cours d'eau
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé
- Espace boisé remarquable
- Fond de jardin à protéger
- Secteur à projet
- Zone non altus
- Zone restrictive STEP et CET
- ZONES_PLU_SAVENAY_modif

Número PLU	Destination	Superficie	Collectivité bénéficiaire
1	Réseau d'assainissement	327 m ²	Commune
2	Aire de stationnement de bus	19 204 m ²	CCLS
3	Rectification de virage au Bas Matz	142 m ²	Commune
4	Accès	208 m ²	Commune
5	Stationnement public	744 m ²	Commune
6	Stationnements public et équipements îles	878 m ²	Commune
7	Equipement pour la gestion des eaux pluviales	1 672 m ²	Commune
8	Continuité piétonne Parc de la Soubtrénière / zone de la Vallée des Soupirs	835 m ²	Commune
9	Accès Sud zone des Moulins	2042 m ²	Commune
10	Elargissement de la route du Lac pour réaliser un chemin piéton et cyclable	734m ²	Commune
11	Equipement collectif	1 422 m ²	Commune
12	Cheminement piéton	10 930 m ²	CCLS
13	Equipement pour la gestion des eaux pluviales	5 953 m ²	CCLS
14	Cheminement le long du Golf	5 175 m ²	Commune
15	Stationnement	2 674 m ²	CCLS
16	Continuité piétonne et aménagement d'espace public	1 060 m ²	Commune
17	Equipement pour la gestion des eaux pluviales	10 793 m ²	CCLS
18	Equipement pour la gestion des eaux pluviales	6 257 m ²	Commune
19	Elargissement du chemin de la Vallée Mamy afin d'accéder au bassin d'orage du Bas Matz (ER16)	701 m ²	Commune
20	Espaces publics : stationnement et espaces verts	3 107 m ²	Commune
21	Espace public : stationnement	7 547 m ²	Commune
22	Continuité piétonne	421 m ²	Commune
23	Extension de la station d'épuration	174 199 m ²	Commune
24	Equipement pour la gestion des eaux pluviales	18 935 m ²	Commune
25	Cheminement piéton	1 642 m ²	Commune
26	Elargissement de voirie	511 m ²	Commune
27	Elargissement de voirie	84 m ²	Conseil Général
28	Elargissement de voirie	445 m ²	Commune
29	Equipement pour la gestion des eaux pluviales	6 708 m ²	Commune